

Date de dépôt: 30 août 2005

Messagerie

Rapport

de la Commission des transports chargée d'étudier :

- a) P 1494-A Pétition concernant la restriction de l'accès à la place du Petit-Saconnex et aménagement de la ligne du trolleybus 3 à double sens au chemin de la Tourelle**
- b) P 1495-A Pétition contre le projet du nouveau tracé du bus « 3 » des TPG et divers aménagements annexes au Petit-Saconnex**
- c) P 1498-A Pétition concernant le tracé du bus 3 et les mesures de limitation et de ralentissement du trafic dans le quartier du Petit-Saconnex**

Rapport de M. Pierre Guérini

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des transports a traité de ces pétitions lors de sa séance du 19 octobre 2004, sous la présidence de M. Sami Kanaan. Assistaient à cette séance M. Robert Cramer, président du Conseil d'Etat et président du DIAE, M. Christophe Genoud, secrétaire adjoint du DIAE, M. Philippe Burri de l'OTC, ainsi que M. Guillaume Zuber, juriste à l'OTC. Les travaux ont repris lors de la séance du 23 novembre 2004, sous la présidence de M^{me} Stéphanie Ruegsegger. Assistaient à cette séance M. Robert Cramer, président du Conseil d'Etat et président du DIAE, M. Christophe Genoud, secrétaire adjoint du DIAE et M. Guillaume Zuber, juriste à l'OTC.

Les procès-verbaux ont été tenus par M^{mes} Eliane Monnin (19 octobre 2004) et Caroline Martinuzzi (23 novembre 2004). Qu'elles en soient ici chaleureusement remerciées.

Introduction

Bien qu'un des considérants de la pétition 1494 exprime clairement que les pétitionnaires n'ont pas été suffisamment informés et consultés, et malgré la demande expresse de certains commissaires, la commission a refusé de les auditionner (pour l'audition 3 S, 2 Ve, 1 AdG, contre 2 PDC, 3 L, 1 UDC), ce qui est regrettable et peut engendrer une certaine frustration et incompréhension chez les personnes concernées.

Audition des TPG

Les TPG sont représentés par M. Jacquet, président du Conseil de direction et du conseil d'administration, M. Zurbrugg, responsable du réseau, et M. Ganty, responsable de l'ingénierie.

M. Ganty évoque le quartier des Pommiers et annonce que l'OFT a approuvé les plans. Cependant, des opposants ont fait recours contre ceux-ci et une demande de levée de l'effet suspensif a été déposée. Le dossier relatif au tracé de la ligne 3 sur Genève doit être présenté le 5 novembre 2004. L'objectif est de modifier le parcours de cette ligne et de la créer à double sens afin de mieux desservir certains points spécifiques. Il précise que cette réflexion a déjà été faite, il y a quelques années, pour le quartier de Champel. La boucle créée, permettant une meilleure desserte, avait alors été très bien accueillie.

A la question : Quelle est la proposition des opposants ?

M. Ganty explique qu'ils souhaitent que le tracé reste sur la Ville de Genève. Il précise que cette proposition n'est pas satisfaisante puisqu'elle ne permettra pas une meilleure desserte des points stratégiques comme la maison de retraite.

M. Zurbrugg indique que l'autorisation de construire a été faite en collaboration avec les associations de quartiers et la Ville de Genève, et M. Ganty précise qu'il n'existe aucune divergence entre la commune du Grand-Saconnex et la Ville de Genève.

A la question : Quels sont les arguments des opposants ?

M. Ganty répond qu'ils ont évoqué des problèmes de sécurité des enfants. Or, il ajoute que pour prévenir cet éventuel problème, des mesures d'accompagnement ont été prises en collaboration avec l'OTC. La Ville a

voté le budget pour les aménagements, mais les travaux ont dû être arrêtés durant cette phase de négociations.

A la remarque d'un commissaire sur la question du futur tram du Grand-Saconnex, M. Zurbrugg fait remarquer qu'il n'y a pas de véritable lien entre ce projet et le tram.

Sur la crainte qu'ont les pétitionnaires de voir la place du Petit-Saconnex fermée, M. Burri explique que la mise en place de cette ligne à double sens ne génère nullement la fermeture de cette place. Il précise que les mesures d'accompagnement seront des choses très simples et ne prévoient que la suppression de quelques places de stationnement. Le seul objectif de ce nouvel aménagement est la possibilité, pour le bus, de tourner confortablement. M. Ganty souligne que le but est de rendre ce projet compatible avec tous les utilisateurs de transport.

Discussion en commission

Tout d'abord, M. Zuber confirme qu'il n'y a aucun élément nouveau depuis la séance du 19 octobre 2004. Le recours est toujours pendant. Il porte sur le tracé actuel de la ligne 3 qui passe par les Tourelles, mais il ne remet pas en question l'aménagement de la place du Petit-Saconnex.

Les commissaires reconnaissent que l'aménagement de la ligne 3 des TPG soulève une série de questions, et qu'il est nécessaire que des réponses claires soient fournies par le Conseil d'Etat. M. Genoud convient qu'une clarification peut éviter, cas échéant, des oppositions.

La question de l'audition des pétitionnaires donne lieu à une longue discussion d'où il ressort que certains commissaires désirent entendre tous les pétitionnaires, alors que d'autres pensent que seule la pétition 1495 nécessite une telle procédure, et que par ailleurs, il faut traiter les trois pétitions ensemble.

Bien qu'un des considérants de la pétition 1494 exprime clairement que les pétitionnaires, n'ont pas été suffisamment informés et consultés, la commission a refusé de les entendre (pour l'audition 3 S, 2 Ve, 1 AdG, contre 2 PDC, 3 L, 1 UDC), ce qui est regrettable et peut engendrer une certaine frustration et incompréhension chez les signataires.

La suite du débat porte sur la méthode la plus adéquate pour atteindre l'objectif d'une clarification des questions posées. Les commissaires de l'Entente sont pour un dépôt sur le bureau du Grand Conseil, avec en parallèle le dépôt d'une motion au Conseil d'Etat, alors que pour les

commissaires de l'Alternative, cette procédure est lourde et qu'il vaut mieux renvoyer directement ces pétitions au Conseil d'Etat.

De l'avis de tous, **il est important de bien faire comprendre que le renvoi de ces pétitions au Conseil d'Etat n'est en aucune manière un soutien inconditionnel et un blanc-seing aux pétitionnaires**, mais qu'à travers cette procédure, la commission désire demander au Conseil d'Etat les précisions indispensables pour les habitants concernés par cette modification de ligne des TPG.

Vote final et conclusion

A la fin des discussions, un certain consensus se fait jour, et il est proposé *le renvoi de la pétition au Conseil d'état en précisant qu'il s'agit d'une demande d'information.*

Au vote, le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat et accepté par 8 voix pour (1 AdG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC) et 4 abstentions (3 L, 1 UDC).

En conséquence, nous vous recommandons, Mesdames les députées et Messieurs les députés, de suivre la commission en renvoyant ces pétitions au Conseil d'Etat.

Pétition

(1494)

concernant la restriction de l'accès à la place du Petit-Saconnex et aménagement de la ligne du trolleybus 3 à double sens au chemin de la Tourelle

Mesdames et
Messieurs les députés,

Considérant que :

1. nous avons été partiellement informés, mais insuffisamment consultés, sur les projets d'aménagement du quartier et leur impact sur la vie des habitants ;
2. les coûts pour la collectivité locale sont très lourds (plus de 3 millions de francs), sans qu'il ne s'en dégage aucun avantage pour les habitants de la Tourelle ;
3. le lien direct entre la fermeture de la place du Petit-Saconnex et l'extension de la ligne de bus 3 aux nouveaux quartiers du Grand-Saconnex est peu évident ;
4. à défaut de pouvoir régler le problème lancinant et bien réel du trafic de transit sur cette place, il n'y a pas de raison de le rediriger sans autre, et surtout sans réel débat, sur une petite rue voisine déjà suffisamment encombrée elle aussi ;
5. la circulation piétonne sur la place ne rencontre pas de problème particulier aux heures de loisirs (soirée et week-end) aux abords des églises et des cafés ;
6. la plus grande affluence locale, automobile et piétonne, a en revanche surtout lieu la journée vers le centre commercial et à la poste de la Tourelle ;
7. la fermeture de la place ne bénéficiera donc qu'à un nombre restreint de riverains au détriment de plusieurs centaines d'habitants des immeubles de la Tourelle qui devront absorber ce surcroît de trafic public et privé et, partant, de dangers ;
8. la suppression de la ligne 3 à sens unique sur une artère spacieuse et son remplacement par une ligne à double sens dans une rue plus étroite est illogique ;

9. l'installation des pylônes pour les caténares entraînera l'abattage d'arbres ;
10. il n'est en outre prévu aucun élargissement des trottoirs, déjà fort étroits, condition première de sécurité pour les piétons de tous âges dans une rue où 6 parkings hébergent plus de 400 véhicules et où le trafic doit encore s'intensifier ;
11. de nombreux habitants ont manifesté leur hostilité au nouveau projet des TPG ;
12. il n'a jamais été tenu compte du dossier très complet présenté au Grand Conseil le 25 février 2003 par un habitant du chemin Colladon ;
13. un recours formel a été déposé le 25 mars 2004 à l'Office fédéral des transports à Berne par un habitant du chemin de la Tourelle, avec le soutien du TCS et d'un grand nombre de résidents, dont il convient d'attendre le résultat ;
14. enfin, ces projets onéreux et incohérents ne présentent aucune urgence réelle !

Pour ces raisons, entre autres, en tant qu'habitants du quartier, nous demandons ;

- le maintien provisoire du statu quo et la suspension de tous travaux des TPG ;
- l'étude de solutions consensuelles pour toutes les parties concernées, c'est-à-dire « anciens » et nouveaux quartiers, Petit-Saconnex et Grand-Saconnex réunis.

N. B. : 390 signatures

M^{me} Shérazade Quinn Dellagiacom

14, chemin de la Tourelle

1209 Genève

Pétition

(1495)

contre le projet du nouveau tracé du bus « 3 » des TPG et divers aménagements annexes au Petit-Saconnex

Mesdames et
Messieurs les députés,

*Les personnes apposant leur signature (habitants, visiteurs, commerçants et travaillant dans le quartier du Petit-Saconnex) relèvent que **le nouveau trajet prévu par le trolleybus 3** comporte (sans apporter d'avantages notables), les **inconvénients suivants** :*

Accroissement du danger pour les enfants et personnes âgées : en plus du risque accru par le croisement de deux bus (surtout d'un gabarit important tel que ceux de la ligne « 3 ») dans des chemins aussi étroits que le bas de Moïse-Duboule, Tourelle, Colladon et Champ-d'Anier, ceux-ci passeraient devant 3 écoles et une maison de retraite dans les deux sens au lieu d'un seul actuellement. Une telle situation serait préjudiciable aux déplacements dans le quartier d'écoliers de tous âges (en très grand nombre vu le nombre important d'écoles et collèges qui s'y trouvent).

Atteinte à la tranquillité des habitants de la zone résidentielle de la Tourelle : actuellement le trolleybus passe 130 fois par jour sous les fenêtres des habitants de 3 chemins. Selon le projet il s'agirait de 260 passages/jour sous les fenêtres des habitants de 4 chemins. Et lorsque le Pommier sera pleinement habité, les fréquences de bus devront nécessairement encore augmenter notablement. Actuellement le trafic privé est déjà entravé lorsqu'il se trouve derrière un bus et cela dans un seul sens. Le projet produirait ces entraves dans les 2 sens et le-dit trafic privé se trouverait ainsi totalement bloqué lorsque les bus se croiseraient aux arrêts. Les nuisances sonores et par gaz d'échappement se trouveraient ainsi plus que doublées.

Frais énormes d'installation uniquement pour le détour soit : uniquement pour démonter les lignes électriques inutiles et en installer de nouvelles, démonter les 5 arrêts existants et en reconstruire 8 autres et pour les aménagements annexes nécessités dans les 4 chemins concernés la dépense se monte à 1 900 000 F. A l'heure où des déficits énormes se font jour et où des suppressions de subventions sont annoncées pour les logements sociaux, (en pleine crise du logement !), pour le fonctionnement des hôpitaux, des

EMS et de l'Uni, de la réintégration des handicapés, en faveur du sport, etc., une telle dépense (absolument inutile de surcroît) relève de l'inadmissible. Et cela d'autant plus que le tracé actuel (et dont le maintien est demandé) donne entière satisfaction depuis plus de 20 ans !

Dépenses d'énergie ultérieures inutiles et ralentissement de la « vitesse commerciale » des TPG du fait du détour : sans réelle nécessité, le détour implique 31 000 km supplémentaire par an, soit à 1,23 F/km (selon source TPG) une dépense annuelle supplémentaire de 38 000 F qui serait supportée soit par les contribuables soit par les usagers. Le projet impliquerait aux bus (articulés) 6 virages à angle droit au lieu d'un seul : ce qui produirait nécessairement (même s'il était prioritaire absolu du fait de certains aménagements) une diminution de sa « vitesse commerciale » c'est à dire un allongement non négligeable des temps de parcours pour les usagers.

Disparition de nombreuses places de stationnement : Moïse-Duboule, Tourelle et Colladon offrent 220 places de stationnement. Selon les plans de réaménagement établis afin de faciliter la priorité aux trolleybus dans les chemins en question, près de 50-60 places sont appelées à disparaître. Dans un quartier qui en manque déjà, notamment à proximité des commerces du Centre de la Tourelle et du seul et unique bureau de poste desservant une très forte densité de population (et qui va encore prochainement s'accroître avec les habitants du « Pommier »). Cette disparition de places de stationnement ne serait pas seulement au détriment des usagers du quartier durant la journée, mais également à celui des habitants durant la nuit. Les opposants au projet suspectent d'ailleurs que cette réduction du nombre de places ne soit qu'une première étape, en attendant que, soit disant au vu de la pratique, il soit nécessaire d'en supprimer des supplémentaires par la suite.

Enfin : en examinant le tracé du projet il est aisé de constater (en direction de la ville) que les trolleybus auraient très bien pu conserver les lignes existantes en direction de la Ligue des Croix Rouges et de la place du Petit-Saconnex (au lieu d'emprunter une nouvelle fois les 2 chemins étroits de Tourelle et bas de Moïse-Duboule). Or cette place est très étrangement « évitée », ce qui laisse présager à moyen terme, et bien que les autorités s'en défendent :

La probable fermeture de la place du Petit-Saconnex, au détriment des commerçants et de leurs clients, engendrant de plus, lorsque cette fermeture sera réalité, un surcroît énorme du trafic de transit dans les chemins de la Tourelle et Moïse-Duboule, notamment.

Au vu des constatations ci-dessus, les soussignés prient instamment les autorités compétentes de :

- **Renoncer au parcours prévu et de choisir l’itinéraire suivant** pour desservir le nouveau quartier du Pommier :
 - Direction vers le Pommier : sur Moïse-Duboule trajet actuel et à hauteur de Champ-d’Anier : continuer tout droit jusqu’au Pommier ;
 - Direction ville : depuis le Pommier, descendre Moïse-Duboule jusqu’à Champ-d’Anier et de là emprunter le trajet actuel,
- **Renoncer aux aménagements annexes prévus** sur la totalité des chemins Moïse-Duboule, Tourelle et Champ-d’Anier ;
- **Maintenir les aménagements prévus** au carrefour Champ-d’Anier – Colladon celui-ci présentant un danger certain en l’état.

N. B. : 3093 signatures

M. Jacques Vaudaux

Président de l’Association des
intérêts du Petit-Saconnex
47, chemin Moïse-Duboule
1209 Genève

Pétition (1498)

concernant le tracé du bus 3 et les mesures de limitation et de ralentissement du trafic dans le quartier du Petit-Saconnex

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les personnes soussignées exigent la réalisation rapide de la modification du tracé du bus 3 permettant de desservir le chemin Colladon **dans les deux sens**, tout en assurant l'arrêt devant le centre commercial de la Tourelle, conformément au projet Ville de Genève-TPG. Elles soutiennent aussi les mesures de limitation et de ralentissement du trafic qui doivent être prises dans le quartier du Petit-Saconnex.

Elles invitent les autorités concernées à prendre rapidement toutes les mesures allant dans ce sens.

N. B. : 280 signatures
M. Philippe Battiaz
Direction des Résidences
Maison de retraite du Petit-Saconnex
Avenue Trembley 12
1209 Genève